



Montpellier, le 10 octobre 2019

Monsieur le Président,

Nous vous avons demandé de rajouter un point précis à l'ordre du jour « Quelles sont les conséquences et la déclinaison du rapport Gardette sur l'inter-région de l'Occitanie », et vous l'avez volontairement réduit par « Rapport Gardette (à la demande des organisations syndicales) »

Cette formulation ne nous satisfait pas, ce que nous voulons, c'est une réponse précise aux interrogations de nos collègues, les agents de votre circonscription, quant à l'avenir de leurs missions et de leurs services.

Le rapport Gardette désormais transcrit dans la Loi de Finances 2020 (articles 60 et 61), les réponses deviennent plus que nécessaires et confinent à l'urgence.

Nous avons bien compris que 11 taxes sur 14, à l'heure actuelle, vont être transférées à la DGFIP Dès lors, nous vous demandons de nous renseigner sur les conséquences pour :

**Les services fiscalité énergétique de :**

- PORTET SUR GARONNE
- SETE
- PORT LA NOUVELLE

**Les centres de CI/VITI de :**

- MONTPELLIER
- BEZIERS
- NIMES
- BAGNOLS SUR CEZE
- PERPIGNAN
- NARBONNE
- CARCASSONNE
- GAILLAC
- EAUZE

**Les services traitant de fiscalité et de CI de :**

- PERPIGNAN
- PORT VENDRES
- FOIX
- AUCH
- MONTAUBAN
- ALBI
- RODEZ
- CAHORS
- PORTET SUR GARONNE

Le service DAFN de SETE

La RI

Ce sont là environ 220 emplois directement menacés, soit un quart de l'effectif de la DI. Sans compter l'impact sur les services support (PLI / RH /FP), les services administration générale (POC / PAE) et les SRE.

Nous attendons également des éclaircissements sur la mise en œuvre concrète de l'articulation entre l'assiette de l'impôt, le contrôle et le recouvrement.

Vous comprendrez que l'analyse des PAP de l'année 2019 nous paraît dérisoire au regard du cataclysme annoncé qui aura un fort impact social et engendrera une explosion des RPS.

N'êtes vous pas, M. le président, préoccupé par les résultats du prochain observatoire interne ?

Pour chacun des agents, les inquiétudes sont d'autant plus grandes que tout ceci va se dérouler dans un contexte de dialogue social fortement dégradé par la réforme de la fonction publique qui ne permettra pas aux représentants du personnel de défendre les agents perdant leur emploi.

Vous aurez à ce propos Monsieur le Président certainement quelques précisions éclairantes à nous apporter sur les lignes directrices de gestion : suppressions des CAPL mutations dès 2020, des CAPL avancement et liste d'aptitude à l'orée 2021, la fusion des CHSCT et CT.

Pour paraphraser Socrate, je sais une chose c'est que je ne sais rien. Ce que je sais n'est rien à côté de ce que je pourrai savoir, et ce que je pourrai savoir n'est rien à côté de ce que je ne saurai jamais.

Vous l'aurez compris Monsieur le Président nous nous inscrivons pleinement dans la motion intersyndicale votée le 26 septembre 2019 à l'occasion du CTR siégeant en formation CHSCT : Nous demandons l'arrêt du processus de transfert de taxes de la DGDDI vers la DGFIP. Nous réclamons à ce que le cycle de GT afférent ne soit organisé qu'après présentation en CTR du cadre global précisant les modalités d'organisation à moyen terme de la DGDDI, de ces missions pérennisées, de son réseau et du déroulement de la carrière des agents.

Le conflit social de ce début d'année 2019, sur fond de Brexit, a démontré la forte capacité de mobilisation des agents des douanes.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que nous ne laisserons pas dépecer notre administration sans rien dire, sans rien faire.

Vous le savez, Monsieur le Président, quand le navire coule, le capitaine et ses lieutenants sombrent avec.

Les élu·e·s de l' Intersyndicale d' Occitanie